

LES QUESTIONS À SE POSER en matière de données

AVANT DE LANCER UNE NOUVELLE RESSOURCES NUMÉRIQUES AVEC DES ÉLÈVES

- Ai-je vérifié s'il existe une version libre ou institutionnelle ?
- Quelles données sont collectées ? Sont-elles minimales et justifiées ?
- Ai-je une base juridique claire (mission d'enseignement, intérêt public, consentement nécessaire...) ?
- L'information à l'attention des familles est-elle prévue ?

AVANT DE FILMER / PHOTOGRAPHER / ENREGISTRER

- Les autorisations sont-elles écrites, datées et signées par projet (et non globale à l'année) ?
- L'utilisation est-elle précisée ? (durée, périmètre de diffusion°
- Le stockage est-il sécurisé et à durée déterminée ? Une destruction est-elle prévue à la fin du projet ?

EN CAS D'INCIDENT OU FUITE DE DONNÉES

- Qui prévenir au sein de l'établissement (chef d'établissement, référent RGPD, RUPN, ERUN...)
- Quel est le délai pour informer le DPD académique ? Et quels sont les éléments à transmettre (type de données, nombre de personnes, mesures prises...) ?

ENSEIGNANTS

- Vérifient la conformité de leurs projets (captations audio et vidéo, utilisation pédagogique des réseaux sociaux, RNE...)
- Font remonter au chef d'établissement ou au RUPN tout nouveau service numérique qu'ils souhaitent utiliser